

Objectifs de progression et de correction de l'index égalité hommes/femmes pour 2023:

<u>Ecart de rémunération</u> = atteindre un résultat au moins équivalent à la note obtenue en février 2022, soit 37/40

<u>Ecart de répartition des augmentations individuelles = a</u>méliorer le résultat pour atteindre la note de 16/35 (engagement d'une égalité de proposition des évolutions de postes et promotions dans chaque CSP)

<u>Parité parmi les plus hautes rémunérations</u> = Compter au moins une femme parmi les 10 plus hautes rémunérations

Fait le 24/08/2022

